

CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE Cité administrative 12° étage, Tour A
Boite 85, 33090 Bordeaux cedex
Tél :05 56 24 81 52 – cgt.drftp33@dgfip.finances.gouv.fr

Edito

Après le 5 décembre.....

A l'heure qu'il est, nul ne sait comment les choses vont évoluer !

Mais ne boudons pas notre plaisir....

Celui d'avoir vu affluer des milliers (40 000) de personnes, jeunes, femmes, retraités actifs...vers la place de la République, départ de la manif à Bordeaux, Celui de compter 50% de grévistes à la DGFIP.

Après les doutes sur la volonté des uns et des autres de se mobiliser nous voilà rassurés!!

Et bonne année de luttes en 2020



Action Sociale : Prolongation du Black Friday !

Les représentants au CNAS (Conseil National d'Action Sociale) étaient convoqués ce jour, 3 décembre, à un groupe de travail concernant l'avenir des délégations.

Il faisait suite à un rapport commandé par le Secrétariat Général sur le fonctionnement du réseau de l'action sociale (CNAS/CDAS/Délégations). Sa parution retardée témoigne du manque d'indépendance de son auteure. Ce rapport, de ce fait partiellement malhonnête, a pour unique objectif la destruction de l'Action Sociale ministérielle, tout en dénigrant fortement les organisations syndicales au sein des CDAS (conseils départementaux d'action sociale)

Les représentants de l'administration n'ont même pas daigné répondre aux déclarations liminaires, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas écoutées.

Le président a même précisé « que le groupe de travail n'est pas un lieu pour répondre ». A quoi servait donc ce groupe de travail si ce n'est à pré-valider un rapport établi « à façon » ?

Les représentants des organisations syndicales, ayant bien évidemment étudié le rapport, n'avaient certainement pas besoin d'une simple lecture commentée de celui-ci.

De plus, les préconisations du rapport sont déjà partiellement mises en place dans plusieurs départements (non renouvellement de délégués, incitation à réintégration dans les services pour d'autres, intérim par des délégations voisines, nouvelles missions déjà annoncées par certains correspondants Chorus, etc.)

Après une brève interruption de séance, et devant le mépris « macronien » affiché, les trois principales organisations syndicales (Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances) représentatives de 80 % des personnels ont donc décidé de quitter la séance.

Les représentants des Fédérations des Finances Solidaires/CGT/FO au CNAS

Sommaire

page 1 Édito-Action Sociale : Prolongation du Black Friday ! pages 2-3 CDAS du 18/11/2019
pages 3-4 Saga de la réforme des retraites. page 4 poésie -voeux

Compte-rendu du Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Gironde 18 novembre 2019

Notre déclaration liminaire dénonce le climat délétère aux FINANCES sur fond de réforme destructrice d'emplois et de missions donc de Service Public. Pour ce CDAS, notre syndicat s'oppose au désengagement du Secrétariat Général ce qui générerait des inégalités entre les administrations voire les territoires, et fragiliserait les délégations.

Budget: Pour la Gironde, les Crédits d'Action Locales (le CAL) sont amputés de 3% qui ne seront pas versés (un gel de 5% avait été décidé par le ministère en début d'année). Tout ça malgré les besoins et les demandes d'actions formulés...

Un **groupe de travail** a été réuni le 15/10/19 afin de «plancher» sur les actions à proposer en 2020 conformément à l'engagement pris par le Président lors du dernier CDAS (l'an passé, tout avait été décidé sans nous). **En séance plénière**, ont été retenues les actions suivantes:

- ▶ Reconduction des minis colos de Toussaint.
- ▶ Arbres de Noël.
- ▶ Aide au permis de conduire.
- ▶ **Retraité(e)s** : journée en département (Grotte Pair Non Pair, Plassac), journée hors département (Pujols, Penne d'Agenais (47), repas fin d'année (Ange Bleu) et séjour en résidence EPAF (1 semaine à St Raphaël).

Nous avons demandé que la plus grande vigilance soit exercée désormais, afin que les quotients familiaux les plus faibles puissent profiter également de ces actions, ce qui n'est pas le cas. L'expérience montre en effet que ces actions profitent surtout aux quotients moyens ou hauts de la fourchette. Il y a donc frein financier pour les plus faibles revenus. Pour eux, nous réitérons la demande de voir les séjours proposés à 300 € maximum, la différence sera financée par le CAL.

Au programme 2020, deux nouvelles actions:

- ▶ Aide aux familles confrontées aux troubles DYS (parents dont l'enfant est atteint de Dyslexie, Dyspraxie, dys-...). Ces troubles non pris en charge par ailleurs, nécessitent une prise en charge cependant coûteuse, du fait de l'accompagnement paramédical indispensable.
- ▶ Coupons Sport: A destination des familles et des retraités, valeur 30 € permettront aux bénéficiaires de régler tout ou partie des adhésions aux clubs de sports, licences...

Les actions ont été validées à l'unanimité. Reste à obtenir les crédits nécessaires en 2020.

Questions diverses:

La délégation a porté à notre connaissance le péril qui pèse sur la crèche de la cité administrative. Cette année la facture de la quote-part afférente à l'occupation de la crèche de la Cité par les bébés «Finances» a augmenté de 180% pour des motifs évoqués oralement (dont certains sont discutables) puisque la facture a été «envoyée» directement à Paris. Le Secrétariat Général, après analyse, précise que cette augmentation fait du berceau de la Cité le plus cher de France: 9000€ en moyenne en France, 15000€ à Bordeaux !!!

Le Secrétariat Général a pris la décision de rompre la convention, invitant la délégation à avertir les parents concernés et à leur trouver une autre place en crèche la plus proche possible de leur domicile...

Cette décision a provoqué un tollé auprès des représentants des personnels. Nous nous **opposons** à la dénonciation de la convention et nous **souhaitons** obtenir des justifications de dépenses réellement supportées.

Les organisations syndicales ont rédigé, en interruption de séance, une **motion** que le Président s'engage à faire parvenir au Secrétariat Général. Elle sera jointe au Procès-verbal.

La transformation de l'Action sociale est en marche. Un délégué gouvernemental est désigné qui, aidé de cabinet conseil, planche pour fusionner tous les partenaires que forme l'Action Sociale dans notre ministère: ALPAF, AGRAF, EPAF... A suivre donc, mais beaucoup d'inquiétude quant au devenir **du Social** pour les agents actifs et retraités car cela est sensé apporter «une meilleure aide aux agents». Parions que ce sera avec moins d'argent et moins de moyens.

Si des actions Innovantes sont retenues dans un département par le Secrétariat Général, le financement est attribué hors du CAL. Notre syndicat propose quelques pistes : soutien scolaire pour les plus de 12 ans (existe pour les moins de 12 ans), aide aux aidants, financement paniers BIO.

A vos idées!

Ont participé à ce CDAS

Christelle BAGNAS (Douane), Sylvie CARON (DGFIP), Vincent DEUDON (Informatique), Lydie Massé (retraitée)

Saga de la réforme des retraites.



C'est bien connu un Président de la République ou un Premier ministre « Ça » ne ment pas. Respectabilité oblige. « Ça » enjolive pour rassurer le bon peuple, « Ça » change d'idée à la marge lorsque la grogne des organisations professionnelles ou des «gilets jaunes» s'amplifie par trop dans l'air de notre douce France.

« Ça » ne ment pas, mais « Ça » ne dit pas tout sauf dans les cercles de la bien-pensance et d'expertises estampillées grand public TV.

Ainsi concernant la réforme des retraites, le principe de la répartition serait maintenu. Le montant global des pensions serait supporté, (comme il est normal dans un régime de répartition) par les actifs, sauf que l'enveloppe globale ne

varierait pas en pourcentage et devrait demeurer telle qu'elle est actuellement. Tant de % du PIB et pas un iota de plus, quel que soit le nombre de pensionnés.

Fixée une fois pour toute, la valeur d'ensemble du gâteau ne bougera pas : divisée par le nombre de points, elle donnera pour chaque retraité, le montant de sa pension (nombre de points X valeur du point).



L'égalité, la justice pour tous ? Oui à ceci près qu'il faudrait tenir compte de deux paramètres importants: la croissance de notre pays et le nombre de parties prenantes. En période d'embellie économique la valeur du montant global des pensions devrait augmenter (chacune d'entre elles suivant le mouvement), et subir un

tassement en période de récession.

Second curseur, l'accroissement du nombre de retraités vient compliquer le système. Un afflux important du nombre de néo-retraités implique ipso facto une augmentation du nombre global de points et mécaniquement une diminution de la valeur du point !

A l'incertitude économique s'ajoute donc la certitude de l'augmentation du nombre de retraités, d'où la «danse du ventre» de nos tenants du système par points pour reculer l'entrée des néo-retraités dans le monde des pensionnés en les incitant à demeurer plus longtemps en activité, d'où leur embarras pour fixer un âge de départ identique pour tous (quid pour les «régimes spéciaux régaliens», 60 ? pour les carrières extra longues, 62 ou 64 pour les autres, on n'ose pas franchement 65 mais cela se murmure !).

L'égalité pour tous ne serait pas justice si, cerise sur le gâteau, le système n'était pas chapeauté par les corrections dues au «bonus» et à la décote qui comme chacun sait, concernant cette dernière, fragilise les retraites des plus vulnérables ayant subi des carrières hachées, les sans-emplois, et parmi eux: les femmes. Aujourd'hui une part importante des postulants à la retraite ne sont plus en emploi (environ près de 50%).

On surfe pourtant sur le concept soit disant égalitaire du système envisagé.

Ce que l'on ne dit pas, c'est qu'il conduit à une paupérisation programmée des

retraites. Leur baisse continue entraînera un mouvement d'ensemble pesant sur le revenu moyen qui tendra à ce qu'il était en 1970 ! A l'époque le taux de pauvreté des retraités était de 35% de la population, soit quatre fois plus qu'aujourd'hui.

Demeureront deux possibilités pour bonifier le pécule réglementaire:

▸ reprendre un petit boulot pour compléter sa pension (les gens des USA appellent cela le 4^{ème} étage des retraites) à condition d'avoir dans la continuité de l'âge la santé et le «gniac» voulus.

▸ souscrire un plan de retraite conséquent en se serrant

la ceinture pendant sa période d'activité tout en étant très avisé sur le fonds souscrit.

L'écart entre les retraites actuellement servies et celles envisagées dans la réforme par points est conséquent. Aussi le Président Macron s'astreint-il à limiter au possible toute revalorisation afin de ne pas accroître les différences entre les deux systèmes.

Nous retraités d'aujourd'hui sommes victimes collatérales du pouvoir actuel et avons toutes les raisons de dénoncer sa politique sociale et la combattre fermement aux cotés de nos camarades salariés en activité

Poésie



Un nouveau siècle est là
Je sais qu'en d'autres lieux
Un aigle peu renaître
Effigie de métal
Au ventre gorgé d'or
Je veux crier plus fort
Que les monstres guerriers
Crier pour que jamais
Plus jamais ne revienne
Ce temps où s'est brisé
Le rire de l'enfance.

*Poème de Madeleine Fenoble
«À la brûlure de nos lèvres»
Paru au Serpolet en 2000*

